Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : B72585
Référence de dépôt : L160101052
Déposé et enregistré le 10/06/2016

Document émis électroniquement

TKUAQWP20160211T09014501_001

No. RCSL : B72585	Matricule : 1999 2229 724
	Date d'entrée eCDF : 06/06/2016

BILAN

Exercice du 01 01/01/2015 **au** 02 31/12/2015 *(en* 03 EUR *)*

EBRC

5, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107	Note 2.3	107		108	
C. Actif immobilisé	1109	Note 2.4	109	5.540.642,30	110	4.574.155,58
I. Immobilisations incorporelles	1111		111	788.498,26	112	856.664,29
1. Frais de recherche et de développement	1113		113		114	
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115		115	737.302,15	116	844.885,68
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117		117	737.302,15	118	844.885,68
b) créés par l'entreprise elle-même	1119		119		120	
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121		121		122	
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123		123	51.196,11	124	11.778,61
II. Immobilisations corporelles	1125		125	4.752.144,04	126	3.717.491,29
1. Terrains et constructions	1127		127		128	
2. Installations techniques et machines	1129		129	2.328.514,80	130	1.926.700,58

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131		131	2.275.186,10	132	1.767.546,96
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133		133	148.443,14	134	23.243,75
III. Immobilisations financières	1135		135		136	
1. Parts dans des entreprises liées	1137		137		138	
2. Créances sur des entreprises liées	1139		139		140	
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1141		141		142	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143		143		144	
5. Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	1145		145		146	
6. Prêts et créances immobilisées	1147		147		148	
7. Actions propres ou parts propres	1149		149		150	
D. Actif circulant	1151	Note 2.5	151	16.104.318,00	152	12.944.918,92
I. Stocks	1153		153		154	
1. Matières premières et consommables	1155		155		156	
2. Produits et commandes en cours	1157		157		158	
3. Produits finis et marchandises	1159		159		160	
4. Acomptes versés	1161		161		162	
II. Créances	1163		163	15.161.913,39	164	11.269.955,61
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	12.531.679,35	166	9.803.976,78
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167		167	12.531.679,35	168	9.803.976,78
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169		170	
2. Créances sur des entreprises liées	1171	Note 2.6	171	2.370.065,30	172	664.800,41
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173		173	2.370.065,30	174	664.800,41
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		175		176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177		178	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179		179		180	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		181		182	

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
4. Autres créances	1183		183	260.168,74	184	801.178,42
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	260.168,74	186	801.178,42
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187		188	
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189		189		190	
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1191		191		192	
2. Actions propres ou parts propres	1193		193		194	
3. Autres valeurs mobilières et autres instruments financiers	1195		195		196	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	942.404,61	198	1.674.963,31
E. Comptes de régularisation	1199	Note 2.7	199	1.706.109,47	200	1.591.908,22
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	23.351.069,77	202	19.110.982,72

No. RCSL : B72585	Matricule : 1999 2229 724

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	7.196.544,77	302	7.076.545,22
I. Capital souscrit	1303	Note 4	303	9.905.372,00	304	9.905.372,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307		307		308	
IV. Réserves	1309		309		310	
1. Réserve légale	1311	Note 5	311		312	
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		313		314	
3. Réserves statutaires	1315		315		316	
4. Autres réserves	1317		317		318	
V. Résultats reportés	1319		319	-2.828.826,78	320	-3.434.540,93
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	119.999,55	322	605.714,15
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327		327		328	
B. Dettes subordonnées	1329		329		330	
1. Emprunts convertibles	1413		413		414	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1415		415		416	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1417		417		418	
2. Emprunts non convertibles	1419		419		420	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1421		421		422	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1423		423		424	
C. Provisions	1331		331	141.040,00	332	85.840,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		333		334	
2. Provisions pour impôts	1335		335	92.040,00	336	36.840,00
3. Autres provisions	1337		337	49.000,00	338	49.000,00
D. Dettes non subordonnées	1339	Note 2.5	339	11.140.422,90	340	6.772.169,16
1. Emprunts obligataires	1341		341		342	
a) Emprunts convertibles	1343		343		344	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345		345		346	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347		347		348	

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
b) Emprunts non convertibles	1349		349		350	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1351		351		352	
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1353		353		354	
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		355	381.067,97	356	6.408,14
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		357	381.067,97	358	6.408,14
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		359		360	
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361		361		362	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363		363		364	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365		365		366	
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367		367	4.055.971,38	368	2.727.749,35
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369		369	4.055.971,38	370	2.727.749,35
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371		371		372	
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373		373		374	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375		375		376	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377		377		378	
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	Note 2.6	379	4.006.394,93	380	1.980.687,25
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381		381	4.006.394,93	382	1.980.687,25
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383		383		384	
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385		385		386	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387		387		388	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389		389		390	
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1391		391	954.640,49	392	306.678,77
a) Dettes fiscales	1393		393	602.233,82	394	113.049,10
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395		395	352.406,67	396	193.629,67

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Autres dettes	1397		397	1.742.348,13	398	1.750.645,65
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399		399	1.742.348,13	400	1.750.645,65
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401		401		402	
E. Comptes de régularisation	1403	Note 2.7	403	4.873.062,10	404	5.176.428,34
TOTAL DU BILAN (PASSIF)			405	23.351.069,77	406	19.110.982,72

Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : B72585
Référence de dépôt : L160101052
Déposé le 10/06/2016

No. RCSL : B72585	Matricule : 1999 2229 724

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 01/01/2015 **au** 02 31/12/2015 *(en* 03 EUR *)*

EBRC

5, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

A. CHARGES

	Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1601	601	12.695.261,22	602	9.883.111,84
2. Autres charges externes	1603 Note 9	603	28.522.997,62	604	25.093.652,50
3. Frais de personnel	1605 Note 6	605	14.395.370,49	606	12.515.476,10
a) Salaires et traitements	1607	607	12.756.193,59	608	11.111.512,15
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	609	1.596.122,80	610	1.347.779,82
c) Pensions complémentaires	1611	611	43.054,10	612	56.184,13
d) Autres charges sociales	1613	613		614	
4. Corrections de valeur	1615	615	2.114.863,80	616	1.323.326,99
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617 Note 3	617	1.648.110,98	618	1.219.894,38
b) sur éléments de l'actif circulant	1619	619	466.752,82	620	103.432,61
5. Autres charges d'exploitation	1621	621	323.068,85	622	136.325,26
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623	623		624	
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625	625		626	
8. Intérêts et autres charges financières	1627	627	11.849,39	628	2.118,98
a) concernant des entreprises liées	1629	629		630	
b) autres intérêts et charges	1631	631	11.849,39	632	2.118,98

No. RCSL : B72585	Matricule : 1999 2229 724

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
9. Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	1649		649		650	
10. Charges exceptionnelles	1633		633	16,00	634	49.000,00
11. Impôts sur le résultat	1635		635	3.306,61	636	2.500,00
12. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637		637	68.200,00	638	66.438,40
13. Profit de l'exercice	1639		639	119.999,55	640	605.714,15
TOTAL CHARGES			641	58.254.933,53	642	49.677.664,22

No. RCSL : B72585	Matricule : 1999 2229 724

B. PRODUITS

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Montant net du chiffre d'affaires	1701	Note 2.8	701	57.460.934,42	702	48.217.174,71
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	1703		703		704	
3. Production immobilisée	1705		705		706	
4. Reprises de corrections de valeur	1707		707	8.226,97	708	400.750,00
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709		709		710	
b) sur éléments de l'actif circulant	1711		711	8.226,97	712	400.750,00
5. Autres produits d'exploitation	1713		713	781.337,94	714	1.054.499,70
6. Produits des immobilisations financières	1715		715		716	
a) provenant d'entreprises liées	1717		717		718	
b) autres produits de participations	1719		719		720	
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721		721		722	
a) provenant d'entreprises liées	1723		723		724	
b) autres produits	1725		725		726	
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727		727	4.434,20	728	5.239,81
a) provenant d'entreprises liées	1729		729		730	
b) autres intérêts et produits financiers	1731		731	4.434,20	732	5.239,81
9. Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence	1745		745		746	
10. Produits exceptionnels	1733		733		734	
13. Perte de l'exercice	1735		735	0,00	736	0,00
TOTAL PRODUITS			737	58.254.933,53	738	49.677.664,22

Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : B72585
Référence de dépôt : L160101052
Déposé le 10/06/2016

EBRC S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 72.585

Comptes annuels au 31 décembre 2015, et
Rapport de gestion, et
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Table des matières

EBRC S.A.
N° fiscal: 1999 2229 724
Siège social : 5 rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RC Luxembourg : B 72.585

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires,

C'est afin de déférer aux prescriptions légales et statutaires que nous vous avons réunis dans le but de vous rendre compte de la situation de votre société au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et l'affectation du résultat arrêtés au 31 décembre 2015.

En 2015, EBRC a connu une année de croissance élevée, avec une hausse de son Chiffre d'Affaires de 19,1% à 57.460.934 EUR.

Cette croissance est soutenue par le développement des activités historiques d'EBRC, Trusted Datacentre & Resilience Services, ainsi que par les services à haute valeur ajoutée « Trusted Cloud & Managed Services » et « Trusted Advisory Services ».

Le résultat net d'EBRC s'établit à 119.999,55 EUR. Dans un contexte général très concurrentiel, EBRC poursuivra sa croissance élevée, en développant son offre « one-stop-shop » certifiée « ICT Trusted Services » basée sur la qualité de services. Ce développement se fera tant sur le plan national, que sur l'international.

Les chiffres-clés du bilan clôturé au 31 décembre 2015 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Total bilantaire	EUR	23.351.069,77
Résultat de l'exercice (perte)	EUR	119.999,55
Résultat reporté de l'exercice précédent	EUR	(2.828.826,78)
Résultat reporté au 31 décembre 2015	EUR	(2.708.727,23)

La société EBRC reste dans une situation de pertes comptables et fiscales récupérables. Dès lors, nous vous proposons de reporter le résultat de l'exercice à nouveau.

Par votes spéciaux, nous vous prions de bien vouloir donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2015.

Conformément aux obligations légales, nous vous informons qu'à la date de ce rapport, aucun événement postérieur à la clôture, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes 2015, n'est à mentionner. De même, nous vous informons qu'au cours de l'année 2015, EBRC n'a pas eu d'activité de Recherche & Développement, n'a pas détenu de filiale et n'a pas détenu d'actions propres.

Les principaux risques auxquels la société est confrontée sont de nature opérationnelle notamment dans l'activité des data centres. Le niveau élevé de certification obtenu dans les différents métiers de l'entreprise permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques.

Finalement, nous vous informons que le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, à la société Ernst & Young Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2016

Le Conseil d'Administration



Building a better working world

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 42 124 1

www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de
EBRC S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration du 16 mars 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de EBRC S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Building a better working world

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de EBRC S.A. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil, est en concordance avec les comptes annuels.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Jeannot Weyer

Luxembourg, le 4 mars 2016

EBRC S.A.
N° fiscal : 1999 2229 724
Siège social : 5 rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
RC Luxembourg : B 72.585

4. Notes aux états financiers

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015
Conforme au titre II de la loi du 19 décembre 2002

Exercice pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

NOTE 1 - GENERALITES

La société EBRC (ci-après « la Société »), a été constituée en date du 24 novembre 1999 sous la forme d'une société anonyme (S.A.) sous la dénomination de BUSINESS & RECOVERY CENTRE S.A., laquelle a été modifiée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2014 vers sa dénomination actuelle.

La Société a pour objet la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès de tiers. La Société peut également procéder à la commercialisation, la distribution, l'achat, la vente et le conseil en produits informatiques, par tous moyens techniques actuels et à venir. La Société a également pour objet la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

Dans le cadre de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la Société pourra également agir en tant que :

- agent de communication à la clientèle au sens de l'article 29.1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
- agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29.2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
- opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier, au sens de l'article 29.3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
- opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier, au sens de l'article 29.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015 (SUITE)

NOTE 1 – GENERALITES (SUITE)

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires ou autres.
En général, la Société pourra faire toutes les transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.
La Société a été constituée pour une durée illimitée.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de l'établissement public Entreprise des Postes et Télécommunications dont le siège social est situé à Luxembourg.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux règles définies au titre II de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée par la loi du 10 décembre 2010.

Les règles d'évaluation mises en œuvre se basent sur les modes et pratiques du pays généralement appliqués en la matière.

2.1. Règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis suivant les principes généraux prévus aux articles 51 à 64 de la loi du 19 décembre 2002, à savoir :

- les modes d'évaluation ne sont pas modifiés d'un exercice à un autre ;
- le principe de prudence est respecté c'est-à-dire :
  - seuls les bénéfices réalisés sont pris en considération ;
  - il est tenu compte de tous les risques qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même si ces risques ne sont connus qu'entre la date de clôture du bilan et la date à laquelle il est établi ;
- tous les produits et charges se rapportant à l'exercice sont enregistrés ;
- les différents postes de l'actif et du passif sont évalués différemment ;
- le bilan d'ouverture correspond au bilan de clôture précédent ;
- l'évaluation des postes figurant dans les comptes annuels est basée sur le principe du prix d'acquisition ou du coût de revient.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

2.2. Conversion des devises

La devise utilisée pour la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes annuels est l'Euro (€ ou EUR). Les transactions effectuées en une autre devise que la devise du bilan sont converties dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date de transaction.
À la date de clôture, les créances exprimées en une autre devise que la devise du bilan sont évaluées individuellement au plus bas de leur valeur de cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change à la clôture du bilan. Les avoirs bancaires seront convertis, le cas échéant, au cours de clôture.
À la date de clôture, les postes du passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
Ainsi, seuls les bénéfices réalisés ainsi que les pertes de change réalisées ou non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.3. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont les honoraires en rapport avec les augmentations de capital de la Société. Ils ont été amortis linéairement sur 3 ans en tenant compte du prorata temporis.

2.4. Actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont représentées par des constructions sur sol d'autrui, des aménagements en cours, du matériel de bureau, des installations techniques et machines ainsi que des licences et droits d'utilisation.
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée entre 3 à 10 ans. Les licences assorties d'un droit d'utilisation perpétuelle sont dépréciées linéairement sur une période de 4 ans.
Les constructions et aménagements en cours feront l'objet de dépréciation dès la fin des travaux.

Il n'existe pas d'immobilisations financières au 31 décembre 2015.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (SUITE)

2.5. Actif circulant et dettes

L'actif circulant et les dettes figurent au bilan à leur valeur nominale. Pour les créances, s'il devient évident que la valeur estimée à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale, une correction de valeur est pratiquée. Pour les dettes, s'il devient évident que la valeur estimée à la date de clôture est supérieure à la valeur nominale, une correction de valeur est pratiquée.

2.6. Créances et dettes envers des entreprises liées

Les créances et dettes envers des entreprises liées sont des créances et dettes sur achats et prestations de services ou résultant d'autres opérations envers des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de la maison-mère.

2.7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation ne font pas la distinction entre une/un charge/produit provenant d'une opération réalisée, soit avec une entreprise liée, ou soit auprès d'une société ne faisant pas partie du périmètre de consolidation. Ces postes comprennent les charges enregistrées/produits perçus avant la date de clôture, et imputables à un exercice ultérieur.

2.8. Principe de reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par des revenus locatifs d'espaces dans les data centres. Ces revenus sont reconnus au prorata temporis sur la durée du contrat.

En ce qui concerne les prestations de services ainsi que la gestion des projets, les revenus sont constatés sur base de différents milestones atteints ou au moment de la livraison finale du projet. Les produits seront, le cas échéant, reconnus sur base d'une marge communément constatée dans l'entreprise appliquée à l'assiette de coûts correspondante.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE S.A.
N° fiscal: 1999 2229 724
Exprimé en € (Euros)

Tableau d'immobilisations

	#	Taux	VNC 2014	Valeurs d'Acquisitions Brutes 2015					Corrections de Valeur 2015					VNC 2015
			Valeur Nette Comptable 31/12/14	Prix d'acquisition 1/01/15	Acquisitions au cours de l'exercice	Cessions au cours de l'exercice	Transferts & Désaffect. au cours de l'exercice	Valeur brute 31/12/15	Corrections de Valeur cumulées 1/01/15	Dotations au cours de l'exercice	Reprises au cours de l'exercice	Transferts au cours de l'exercice	Corrections de Valeur cumulées 31/12/15	Valeur Nette Comptable 31/12/15
Frais d'établissement	203000	33,33%	**0,00**	**53.606,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53.606,23**	**-53.606,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-53.606,23**	**0,00**
Actif immobilisé			**4.574.155,58**	**13.455.878,94**	**2.614.597,70**	**0,00**	**0,00**	**16.070.476,64**	**-8.881.723,36**	**-1.648.110,98**	**0,00**	**0,00**	**-10.529.834,34**	**5.540.642,30**
Immobilisations incorporelles			856.664,29	2.191.931,72	270.201,17	0,00	0,00	2.462.132,89	-1.335.267,43	-338.367,20	0,00	0,00	-1.673.634,63	788.498,26
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	212000	25,00%	844.885,68	2.180.153,11	230.783,67	0,00	0,00	**2.410.936,78**	-1.335.267,43	-338.367,20	0,00	0,00	**-1.673.634,63**	737.302,15
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours			11.778,61	11.778,61	39.417,50	0,00	0,00	**51.196,11**	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	51.196,11
Immobilisations corporelles			3.717.491,29	11.263.947,22	2.344.396,53	0,00	0,00	13.608.343,75	-7.546.455,93	-1.309.743,78	0,00	0,00	-8.856.199,71	4.752.144,04
Terrain et constructions														
Construction sur sol d'autrui	224000	10,00%	0,00	568.583,96	0,00	0,00	0,00	**568.583,96**	-568.583,96	0,00	0,00	0,00	**-568.583,96**	0,00
Installations techniques et machines														
Installation générale, agencements et aménagements	2260xx	10,00%	290.011,80	610.996,87	40.953,69	0,00	0,00	**651.950,56**	-320.985,07	-44.592,63	0,00	0,00	**-365.577,70**	286.372,86
Installations techniques	2250xx	10,00%	1.636.688,78	5.338.671,57	693.662,22	0,00	0,00	**6.032.333,79**	-3.701.982,79	-288.209,06	0,00	0,00	**-3.990.191,85**	2.042.141,94
Autres installations, outillage et mobilier														
Machines, matériels et équipements techniques	226100	25,00%	3.716,70	13.292,68	0,00	0,00	0,00	**13.292,68**	-9.575,98	-1.140,60	0,00	0,00	**-10.716,58**	2.576,10
Matériel de bureau et informatique	226200	25,00%	1.513.287,26	3.580.865,24	1.483.703,41	0,00	0,00	**5.064.568,65**	-2.067.577,98	-303.932,71	0,00	0,00	**-2.371.510,69**	2.093.057,96
Mobilier	226300	25,00%	250.543,00	1.128.293,15	877,62	0,00	0,00	**1.129.170,97**	-877.750,15	-71.868,78	0,00	0,00	**-949.618,93**	179.552,04
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			23.243,75	23.243,75	125.199,39	0,00	0,00	**148.443,14**	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	148.443,14
			4.574.155,58	13.509.485,17	2.614.597,70	0,00	0,00	16.124.082,87	-8.935.329,59	-1.648.110,98	0,00	0,00	-10.583.440,57	5.540.642,30

NOTE 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital souscrit et libéré s'élève au 31 décembre 2015 à EUR 9.905.372 représenté par 545.450 actions ayant chacune une valeur de EUR 18,16.
Les actions sont toutes de la même catégorie et bénéficient des mêmes droits. En dehors des actions décrites ci-dessus, il n'existe pas de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

NOTE 5 - RESERVE LEGALE

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice net de l'exercice après absorption des pertes reportées éventuelles, doivent être affectés à la réserve légale jusqu'au moment où celle-ci atteint 10% du capital. Cette réserve n'est pas disponible pour les distributions de bénéfices.

NOTE 6 - PERSONNEL

La société a employé en moyenne 175,06 personnes durant l'exercice 2015 contre 157,35 sur l'exercice précédent.

Le nombre d'employés, à fin décembre 2015, est de 185 personnes contre 165 pour l'exercice précédent.

NOTE 7 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

La société n'a pas accordé d'avances ou de crédits aux membres des organes d'administration et de surveillance. La société n'a pas pris des engagements ou garanties pour leur compte.
Les Administrateurs bénéficient de tantièmes, pour une valeur globale brute de EUR 80.000,00.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements financiers hors bilan comprennent :

1. Engagement concernant les véhicules détenus en location-financement : EUR 2.054.443,06.
2. Garanties locatives émises et faisant l'objet de cautions bancaires : EUR 572.869,70.
   Cet engagement est de plus garanti par un dépôt bloqué pour ce montant.
3. Commandes en cours sur immobilisations : EUR 162.618,97.

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015 (SUITE ET FIN)

NOTE 9 - Ventilation des charges

Les charges externes sont majoritairement constituées des loyers des Data Centres et dans une moindre mesure des locaux administratifs. Le solde de ces charges concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement récurrentes liées à l'activité de la société.

NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

Le bilan fiscal n'est pas décroché du bilan commercial et respecte à ce titre l'article 40 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

NOTE 11 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITES ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires a été réalisé intégralement sur le territoire du Luxembourg, et résulte de l'activité de prestations de services IT (data centre, résilience, cloud & managed services et conseil).

NOTE 12 – FRAIS D'AUDIT

Les frais d'audit relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à EUR 17.565,60.

***